

Ce bulletin d'information est distribué dans les villages riverains de la Serre à plus de 2000 exemplaires. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ce numéro, vous pouvez vous adresser à la bibliothèque de Montmirey-la-Ville ou à celle de Gendrey, ou bien encore à la pharmacie de Moissey.

ASSOCIATION (Loi du 1^{er} juillet 1901)



Siège:
GAEC de l'Aubépine
39 290 Moissey
☎ 03.84.70.20.13

PRINTEMPS 2000
N° 14



dessin ONF in " Les fourmis au secours de la forêt "

Sommaire

- p.1 nos animations
- p.2 botanique
- p.3 brûler? recycler!
agir contre les OGM
- p.4 la tempête de décembre, le
CPIE, conserver les semences, à
propos des croix pattées
- p.5 vie locale
- p.6 Sentier du Tacot
- p.7 Non à un nouveau
TCHERNOBALE!, inventaire du
petit patrimoine lié à l'eau
- p.8 du tacot...
- p.9 ... au TGV
- p.10 bilan de nos activités,
bulletin d'adhésion

Edito

Retour du printemps et des beaux jours, revoici le bulletin de Serre Vivante et son cortège de propositions pour découvrir la nature et le patrimoine local ...

Le C.A. élu en novembre dernier s'est élargi à de nouveaux membres, Daniel Bernardin quitte la présidence. Grand merci à lui pour ces nombreuses années de travail en commun où il fût un animateur d'équipe précieux et efficace.

Aujourd'hui, nous poursuivons l'action entreprise, dans l'esprit des membres fondateurs.

Rejoignez-nous !

A la découverte ... du Massif de la Serre

Samedi 13 Mai, rendez-vous. à 14 h 30, parking de la Grotte de l'Ermitage

Bénédicte Wommelsdorf, animatrice au CPIE-Bresse du Jura guidera cette ballade pour permettre aux enfants de découvrir les richesses de la forêt (sortie limitée à 25 enfants). Pour la première fois, nous donnons **rendez-vous aux enfants de 5 à 12 ans**. Au hasard de nos pas, nous rencontrerons quelques traces d'animaux, de mammifères et d'insectes, nous pourrons apprendre à reconnaître quelques essences d'arbres et nous verrons que la forêt, ce sont aussi des formes et des couleurs. Si le temps le permet, un goûter en commun sera partagé à 16 h 30, à la fin de la sortie.

Pensez à réserver dès maintenant au ☎ 03.84.82.60.82 (répondeur)

A la découverte ... du tracé d'un indésirable TGV

Samedi 20 Mai, rendez-vous à 14 h 30, Place aux Cygnes à Thervay

Nous vous proposons une promenade à pied au départ de Thervay pour comprendre "in situ" l'impact qu'aurait le TGV dans notre région.

A la découverte ... de la flore et de la faune du Mont-Guérin

Dimanche 28 Mai, rendez-vous à 8 h
au Parking du Cabinet Médical de Moissey

Jacques Faivre et les ornithologues de Dole nous accompagneront à travers les pelouses sèches pour nous aider à reconnaître les oiseaux et pour observer aussi la flore particulière de ces lieux.

A la découverte ... du Sentier du Tacot Journée du Patrimoine de Pays

Dimanche 18 Juin, à Montmirey-la-Ville
10 h à 12 h : parcours accompagné
14 h à 18 h : exposition

Nous vous proposons diverses animations autour du Mont-Guérin.

Le matin, rendez-vous sur le parking de la Croix Pattée, face à l'entrée du château de Montmirey-la-Ville pour une ballade sur ce sentier récemment nettoyé.

L'après-midi, présentation de la flore du Mont-Guérin dans la salle commune (merci à ceux qui voudraient nous aider à prélever des spécimens quelques jours avant de se faire connaître ☎ 03.84.70.26.06). On pourra également y découvrir divers documents concernant les milieux traversés, le Tacot ...

Voici le mois de mai, où les fleurs volent au vent...

"Démonstrations Élémentaires de Botanique", suivant la méthode de Linné et Tournefort (ouvrage édité en 1764)

Avant la première édition,
"... On ne paraissait ne demander à la Botanique rien au delà des secours que le règne végétal peut offrir à la Médecine ou aux Arts: on la dispensait en quelque sorte d'être un objet de curiosité ou d'instruction, comme si la curiosité, quelque frivole qu'elle puisse paraître lorsqu'elle n'a pas de but déterminé, ne conduisait pas à des découvertes utiles ; comme si les Plantes qui embellissent le séjour de l'homme, ou qui servent à sa nourriture, ne revendiquaient pas leur rang dans l'histoire de la Nature et dans le spectacle imposant qu'elle présente à nos regards ...



1/orchis mâle - 2/orchis bouffon
3/orchis pourpre - 4/orchis militaire
5/orchis brûlé

Dans la réédition de 1796, le docteur Gilibert écrit :..."Les progrès de la Science exigeaient que dans cette édition de nouveaux développements et des additions utiles conduisirent le lecteur jusqu'à l'époque des connaissances actuelles ... La matière médicale plus éclairée a été soumise à des principes moins arbitraires ... Si notre travail peut être utile à l'humanité, ce sera essentiellement dans le soin que nous avons apporté à constater les propriétés médicinales des végétaux..."

L'utilisation médicale des orchis en 1796

- ❑ "... On ramasse les racines lorsque la plante a donné ses semences, et que les tiges commencent à se sécher; on les dépouille de leurs fibres et de leur enveloppe, et de bulbes desséchés de l'année; on les lave dans l'eau froide, ensuite on les fait bouillir un moment dans de nouvelle eau, après quoi on égoutte. On les enfle en manière de chapelet, pour les faire sécher au soleil, où elles acquièrent la dureté de la gomme arabique.
- ❑ Ces racines ainsi préparées, mises en poudre, et bouillies dans l'eau, en prenant soin de remuer beaucoup, se réduisent en gelée, et fournissent aux malades une nourriture légère, très convenable dans la pulmonie, la dysenterie, la faiblesse d'estomac, l'épuisement..."

Aujourd'hui, ne cueillez pas n'importe quelle fleur

Considérant qu'il convient de prévenir les disparitions d'espèces végétales menacées (nous en tenons les listes complètes à votre disposition) et de permettre la conservation des biotopes correspondants,

- ❑ un arrêté préfectoral du 22 juin 1992 interdit en tout temps et sur tout le territoire de la région Franche-Comté, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de certaines espèces sauvages telles que l'osmonde royale, le carex faux-souchet, l'ophrys abeille, l'ophrys araignée, l'orchis des marais, l'orchis pourpre, l'orchis singe, l'orchis vert ...
- ❑ Un arrêté du 18 janvier 1993 interdit de prélever tout ou partie de tous les œillets sauvages, de tous les aconits ... de prélever les parties souterraines du muguet, du houx, des jonquilles ...
- ❑ La cueillette des fleurs ou des parties aériennes de ces dernières plantes est limitée à ce que la main peut contenir.

D'autres plantes sont en danger

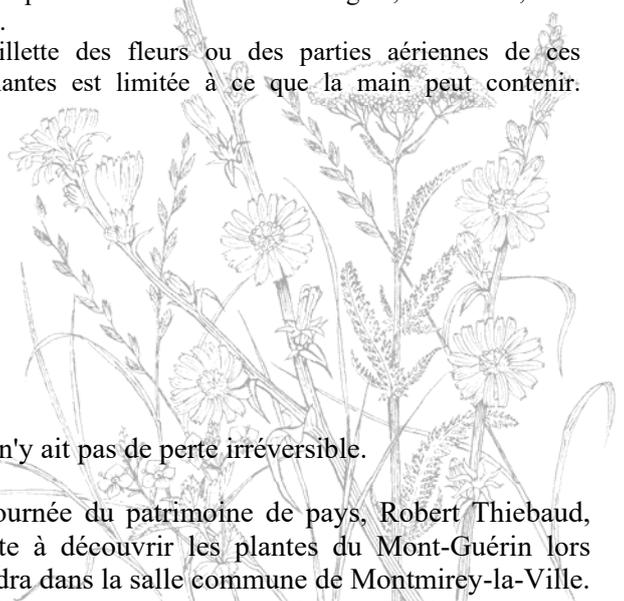
L'unique station dans le Jura de trois plantes rares, mais non-protégées, (Asplénium septentrionale, Potentilla micrantha et Jasione montana) se situe dans les virages de la route qui traverse le Massif de la Serre. On y trouve également le Sedum forsterianum et le Galum spurium dont seules trois stations sont inventoriées en Franche-Comté.

Des travaux sont prévus sur la route, l'association veille à ce qu'il n'y ait pas de perte irréversible.

Apprenons les plantes

Dimanche 18 juin 2000, journée du patrimoine de pays, Robert Thiebaud, botaniste averti, vous invite à découvrir les plantes du Mont-Guérin lors d'une exposition qui se tiendra dans la salle commune de Montmirey-la-Ville. Cet été, il se propose d'accompagner les néophytes ou les amateurs passionnés lors de sorties sur le terrain. (voyez l'agenda)

■ Brigitte Laffage



Les conséquences de la tempête sur le Massif de la Serre

Avec plus de 140 millions de mètres cube de bois renversés au niveau national, il est incontestable que les tempêtes des 26 et 28 décembre dernier auront des conséquences durables sur la forêt française qui a été cruellement affectée. Dans cette catastrophe, on peut considérer que les forêts de la plaine jurassienne s'en sortent relativement bien : mises à part quelques trouées très localisées, on ne déplore que des chablis épars qui représentent en moyenne moins de 1 mètre cube par hectare (soit 20.000 m³ de grumes sur l'arrondissement de Dole équivalant au quart d'une récolte annuelle). Dans le massif de la Serre, les dégâts sont minimes : une seule zone renversée le long du chemin de la poste, à l'intersection entre les forêts de Dole, Saligney et Serre-les-Moulières, sur une surface de 4 hectares. Il s'agit là de sapins Douglas implantés sur sols meubles, humides au moment des intempéries, qui n'ont pas résisté à la force du vent. Par ailleurs, quelques gros hêtres ont été abîmés ça et là, principalement sur le versant Nord-Ouest du Massif. Les bois «chablis» ont été rapidement recensés par les techniciens forestiers et commercialisés au mieux de l'intérêt des communes, malgré des cours du bois déprimés du fait de la saturation du marché. ■ François Bonnet, ONF Dole

Conserver la diversité des semences potagères

L'organisme Terre de Semences produisait et distribuait des semences issues de l'agriculture biologique et chercher à conserver une multitude de variétés anciennes et locales. Il s'est vu interdire de poursuivre son activité parce que ses variétés n'étaient pas inscrites au catalogue officiel. Le cadre légal est réservé aux variétés qui répondent à certains choix de sélection (hybrides F, variétés fixées protégées pendant 20 ans) et oblige au paiement d'un droit d'inscription pour chaque variété hors de portée d'un petit organisme. C'est ainsi que les multinationales de l'agrochimie accaparent une majorité du domaine des semences dans le monde. Afin de continuer son action de promotion de diversité des semences potagères, Terre de Semences a créé une association, l'association Kokopelli (*Quartier Saint-Martin- 07 200 AUBENAS ☎ 04.75.93.53.34*) pour la libération de la semence et de l'humus, Kokopelli étant le symbole de la fertilité en Amérique. Cette association cherche à créer un réseau de jardiniers sur le plan européen : chaque membre peut choisir des sachets de graines et peut également parrainer une variété qui lui est attribuée. ■ Bénédicte Rivet

CPIE Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Le CPIE Bresse du Jura (*contact ☎ 03.84.25.96.00*) travaille en collaboration avec les enseignants pour faire découvrir différents milieux aux enfants: la forêt, la rivière, les étangs... et pour les éveiller aux problématiques environnementales comme la pollution de l'air ou le cycle naturel et domestique de l'eau.

Cette association (*qui encadrera notre sortie du 13 mai à l'intention des enfants*) a 3 missions:

- L'interprétation des sites et de la gestion des milieux naturels.
- La formation d'adultes
- La sensibilisation des enfants aux richesses de la nature et aux problématiques environnementales. ■ Laurent Champion

mystérieuses croix pattées

Le 24 novembre 1935, dans son bulletin paroissial bimensuel *La Voix de Notre-Dame du Mont-Guérin*, l'abbé Collinet, dans la rubrique histoire locale, écrit à propos "... des croix et oratoires que l'on trouve sur les chemins ... et qui quelquefois servaient de bornes au territoire...

Les uns ont été élevés par la piété d'un particulier, les autres sont " à la dévotion " (tel est le terme ancien) de la collectivité. Parmi ces dernières, il faut citer tout d'abord les croix qui ont marqué cet événement considérable pour nos villages: la franchise, c'est à dire la reconnaissance par un suzerain à une agglomération de nombreux droits et l'exemption d'un grand nombre d'impôts et de corvées, qui rendaient jusque là l'habitant une sorte d'esclave au sens large du mot d'ailleurs. Or cet affranchissement pour Montmirey - Montmirey-le-Chastel, Montmirey-le-Bourg (ces 2 ne faisaient qu'un et se nomment Montmirey-le-Château puis Montmirey-la-Ville (Villa)- remonte à 1323 (20 décembre).

La Charte de libertés est de « Jehanne, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, comtesse Palatine (comme fille d'Othon IV) de Bourgoigne, dame de Salins. Elle était femme de. Philippe V, le Long ... Pour bien marquer l'affranchissement, on employa souvent le symbole suivant: une croix de pierre, la croix du sauveur étant la charte d'affranchissement et la source de tout vraie liberté, croix plantée au centre d'une meule de moulin renversée et couchée sur son flanc, la meule étant le symbole de l'esclavage à un degré quelconque. Si la croix du chemin neuf sur la charme du « Poisot » est de cette époque de notre affranchissement, elle est de beaucoup la plus vénérable des sept croix qui jalonnent notre territoire... " ■ Brigitte Laffage

Brûler! ... A-t-on le droit de brûler?

Mieux vaut recycler que brûler !

Certains habitants allument des feux de broussailles, herbes humides, plastiques, objets ménagers dans leur jardin et gênent leurs voisins par la fumée, les odeurs... L'association interpellée par rapport à un tel problème, vous donne quelques informations et des aspects de la réglementation...

Une grande partie de nos déchets est recyclable.

Nous avons à disposition divers moyens

- ❑ **le bac bleu :**
 - produits recyclables tels que plastiques, papiers, cartons, boîtes de métal et briques alimentaires rincées...
- ❑ **les déchetteries :**
 - les végétaux encombrants, produits de la taille des haies et des arbres
 - les produits du bac bleu
 - les "monstres"
 - les produits spéciaux tels que huiles usagées, néons, batteries, vêtements ...
 - les bennes à verre
- ❑ **les poubelles de classe III** (si vous avez la chance d'en avoir une à disposition près de chez vous) : gravats, produits de démolition inertes ... Sinon, ces produits sont acceptés à la déchetterie.
- ❑ **Si vous avez un jardin**, vous pouvez composter vos déchets verts, y compris les végétaux encombrants si vous vous donnez la peine de les broyer avant. Le SICTOM de Dole (9, rue A.Briand) vend des compostières pour la modique somme de 104 F 30 (livraison gratuite à domicile)
- ❑ **Les piles usées** sont à rapporter dans le magasin où vous les avez achetées (prix du recyclage compris dans le prix d'achat).
- ❑ **Les pneus** sont repris par les professionnels ayant adhéré à la filière de recyclage: liste au 3615 INFOPNEU ou au ☎ 06.83.56.06.81.
(Si vous les montez vous-même, stockez-les, une étude pour leur recyclage est en cours!)

Végétaux sur pieds, écobuage ou brûlage des broussailles, haies, herbes sèches ...

(arrêté D.D.A./I.S.T.n°1039 du 3/12/81 et circulaire n°11 du 6/02/90)

"... Il est interdit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à une distance inférieure à 200m des plantations et boisements. Il est interdit de fumer à l'intérieur des bois, forêts, plantations et reboisements. D'autre part, il est interdit à toute personne, pendant toute l'année, d'allumer, de brûler, d'incinérer les végétaux sur pied et notamment les broussailles, herbes sèches et autres matières facilement inflammables.

Toutefois, des autorisations peuvent être accordées par l'autorité communale aux propriétaires et ayant-droits qui en auraient fait la demande écrite au moins huit jours à l'avance, en dehors de la période du 15 février au 31 mai, à l'extérieur des marais et tourbières..."

Règles de brûlage des végétaux

Végétaux coupés (arrêté préfectoral du 3/12/81)

"... Il est interdit d'allumer du feu dans la forêt ou à moins de 200m du 15 février au 30 juin. Sur le terrain de son habitation et ses dépendances, il est possible de brûler les végétaux coupés toute l'année mais ce brûlage à l'air libre ne doit en aucun cas ni présenter de risque de propagation, ni être à l'origine de nuisances pour le voisinage; le brûlage de pneumatiques et d'huile de vidange avec les végétaux est interdit ..."

Si aucune entente n'est possible avec son voisin, on peut, en avant-dernier recours prendre contact avec un conciliateur de justice (à Dole, Monsieur Roger Lejeune - Hôtel de Ville - place de l'Europe - BP 89 - 39108 Dole cedex)

■ recherche: Colette Penneçot

OGM : « SANS GENES », association loi 1901

Cette toute nouvelle association s'est donné pour but de mener des actions de veille citoyenne sur les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) : information et sensibilisation aux problèmes liés à l'exploitation des OGM, actions auprès du public et des institutions.

Information

- ❑ Ce que sont les OGM
- ❑ Prise de conscience des réalités liées au génie génétique (nouveaux problèmes de bio-sécurité, nouvelles questions juridiques et éthiques, impact écologique, ...)
- ❑ Information sur les risques alimentaires liés à la consommation de nourriture manipulée génétiquement, et sur les conséquences pour notre santé.

Actions

- ❑ Interpellation de nos dirigeants (ministères, centres de recherche, mairies, ...)
- ❑ Programme éducatif de sensibilisation des enfants. Demande aux cantines, aux maternités ... d'éliminer les OGM.
- ❑ Interventions au niveau de la distribution (magasins, grandes surfaces, boulangeries, ...)

Les interventions sur la biotechnologie sont bien trop hasardeuses pour laisser les marchés financiers décider à notre place ! Exigeons des précautions préventives draconiennes pour mettre l'homme et la nature à l'abri de toute catastrophe génétique.

■ contact " c/o M. RICHARD, - 29 rue de Belfort - BESANCON ☎ 03.81.50.88.13 ou 03.81.81.86.03. (Adhésion : 50 Francs)

ROBERT THIEBAUD, botaniste averti vous propose des

SORTIES BOTANIQUES

gratuites et ouvertes à tous
les dimanches 9 et 23 Juillet,
et les dimanches 6 et 20 Août

Rendez-vous devant l'école d'Amange à 9h30
contact ☎ 03.84.70.62.04



CRIQUELIRE À MONTMIREY-LA-VILLE

contact ☎ 03.84.70.21.55



BIBLIOTHÈQUE

ouverte à tous

le mardi de 18 h à 19 h 30 et le samedi de 16 h à 18 h

CROQUEURS DE POMMES

contact ☎ 03.84.70.37.28 ou 03.84.82.56.37

Dimanche 15 Octobre à Sermange

FOIRE AUX POMMES ET POIRES

Exposition de fruits locaux anciens

Fabrication de jus de pommes

Apportez vos fruits pour les faire déterminer ou/et les vendre



PRODUITS BIOLOGIQUES

"LA MAUVAISE HERBE"

Grande Rue 39 290 Frasne

☎ 03.84.70.32.60 ou 03.84.70.30.34

ouvert le samedi de 9 h à 13 h

et le mardi de 16 h à 19 h

fruits, légumes, pain, comté, vin, épicerie ...

ATELIERS d'OFFLANGES

contact ☎ 03.84.70.32.41

PEINTURE en extérieur

stage début juillet

aquarelle et huile tous publics

POTERIE

journées en mai, pour les enfants

FOYER RURAL DE MOISSEY

Dimanche 25 Juin

VIDE-GRENIERS

Vendredi 14 Juillet

BAL

FEUX D'ARTIFICES

UNIVERSITE POUR TOUS en collaboration avec la Médiathèque et l'association Médiathèque et Patrimoine

Mardi 16 Mai à Moissey

LES ARCHIVES

DE LA CONSERVATION A LA CONNAISSANCE

par Madame Maryvonne MARMET, archiviste municipale

conférence gratuite et ouverte à tous



Vie locale

Cette page
est la vôtre:
écrivez-nous, si
vous souhaitez
que vos activités
soient publiées!

CRIC, ASSOCIATION CULTURELLE DU CANTON DE MONTMIREY-LE-CHÂTEAU

contact ☎ 03.84.70.32.60

SOIRÉES "CINÉMA"



19 H : FILM

Samedi 27 Mai
à Chevigny
**JACQUOT
DE NANTES**
de Agnès Varda

21 H : REPAS A THEMES

Samedi 24 Juin
à Frasne, en plein air
**LE MÉCANO
DE LA GÉNÉRALE**
de Buster Keaton

Samedi 30 Septembre
à Montmirey-le-Château
LE FAUCON MALTAIS
de John Huston

AMANGE ANIMATION

AMANGE ANIMATIONS

contact ☎ 03.84.70.68.47

FETE DU LOUP-GAROU

Vendredi 7 Juillet, conférence à 20 h 30
"LOUP-GAROU EN FRANCE"

Samedi 8 Juillet à 20 h 30
BAL

Dimanche 9 Juillet à partir de 17 h
CHASSE AU LOUP-GAROU

Communauté DE COMMUNES "ENTRE SERRE ET CHAUX"

FÊTE INTERCOMMUNALE à Châtenois

Samedi 26 Août, à partir de 16 h
concours de deux-roues fleuris ou bizarres
pétanque - quilles ...

buffet froid - Bal

**PROMENADE EN CALÈCHE - DÉFILÉ DU CHAR DU LOUP-GAROU -
EXPOSITION DE MATÉRIEL AGRICOLE ANCIEN ...**

Dimanche 27 Août, à partir de 14h
baptême de l'air en hélicoptère
pêche à la truite dans la Vèze ...
jeux intervillages repas traiteur - Bal à papa

FETE DES TALENTS LOCAUX

à Lavans-les-Dole
Samedi 16

et Dimanche 17 septembre

Bonfol: non à un nouveau TCHERNOBALE

Il y a quelques semaines l'actualité suisse a remis sur le devant de la scène l'existence d'une menace chimique majeure pour les vallées du Doubs, de la Saône et du Rhône

À Bonfol, commune située sur la Frontière Suisse, tout en amont du bassin versant français du Doubs, les 6 plus grosses industries chimiques bâloises (CIBA, NOVARTIS, CLARIANT, HOFMAN-LAROCHE, HENKEL, ROHNER et SAUREFABRIQUE) stockent depuis plusieurs années, une quantité phénoménale de leurs déchets chimiques :

114 000 Tonnes de produits toxiques, stockés dans des fûts métalliques enterrés dans un sol argileux.

Cette décharge aujourd'hui fermée, couverte d'une couche de terre où ils ont osé faire planter des arbres par les enfants des villages, était sous le seul contrôle de l'industrie bâloise. Une ridicule petite station d'épuration biologique (contrôlée par les industriels) est sensée traiter les écoulements de pluie (*lixiviats*). Depuis des années, les fûts se décomposent, rouillent et nous en arrivons aujourd'hui à une menace que nous pouvons qualifier de majeure pour toutes les rivières et fleuves qui se trouvent en aval (*principalement le Doubs, la Saône et le Rhône*).

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a courageusement mis en demeure les industriels d'assainir la décharge dans les 5 ans

Cinq ans, c'est le temps nécessaire pour incinérer dans des fours spéciaux les 114 000 tonnes de produits chimiques. Parce que sans réaction de l'opinion, les industriels "traîneront les pieds" probablement pendant des années, les Verts de Franche-Comté dénoncent depuis plusieurs mois le risque d'une pollution chronique, insidieuse et ont saisi les autorités françaises en les mettant en garde contre le caractère rassurant des rapports produits par les responsables de la décharge. Alain Fousseret, Conseiller régional Vert de Franche-Comté, après avoir lancé une cyber@ction (*pétition auprès des industriels via Internet*), a organisé le 11 avril un déplacement sur le site avec les représentants des associations de protection de la nature, et accompagné le 17 avril Dominique VOYNET, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à Berne dans sa visite officielle à Moritz LEUENBERGER, son homologue suisse. Le 19 avril, c'est le ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports de la république et canton du Jura, Pierre KOHLER, et le Professeur WILDI, Président de la Commission de Surveillance du Site de Bonfol, qui au cours d'une conférence de presse confirmé nos inquiétudes de plusieurs mois : la décharge fuit et se répand dans le milieu naturel. Cette révélation a fait l'effet d'une bombe côté français, car il est aujourd'hui certain que des polluants ont, ou vont traverser la frontière et contaminer les eaux françaises. C'est à la suite d'une demande du ministre KOHLER qu'a été effectuée une analyse complète des eaux avoisinant la décharge. Le laboratoire cantonal a mis en évidence la présence dans ces eaux d'un certain nombre de polluants incontestablement originaires de la décharge.

Pour l'ERIKA, nous n'avons pu réagir qu'après la catastrophe, de même pour le DANUBE.. Ici, il nous faut faire pression sur les responsables de CIBA, NOVARTIS, CLARIANT, HOFMAN-LAROCHE, ROHNER, SAUREFABRIQUE et HENKEL, tous copropriétaires de cette décharge, au sein d'un groupe qui se nomme BCI, afin d'engager les 200 millions de Francs suisses, plus de 800 millions de Francs français, pour l'évacuation et la destruction de ces 114 000 tonnes. (la société CIBA a réalisé en 1999 à elle seule un bénéfice de 325 millions de francs suisses).

Pour en savoir plus, demandez un dossier par e-mail à groupe.lesverts@cr-franche-comte.fr ou bien consultez les sites Internet: <http://www.developpement-local.net> ou <http://www.fedel.ras.eu.org/tchernobale.html>

■ Pascal Blain

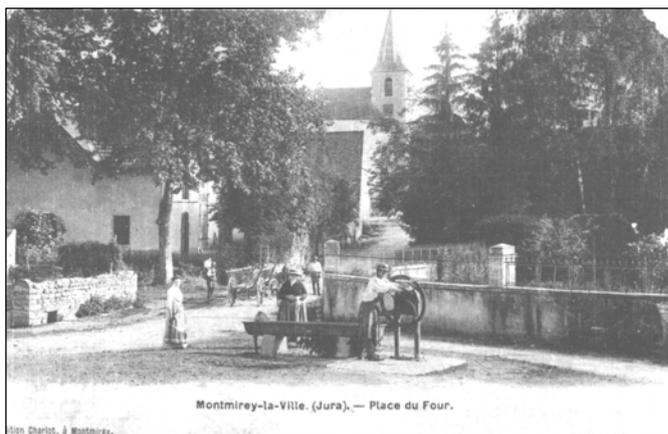
L'heure est à la mobilisation ... Ici, nous pouvons encore agir avant la vraie catastrophe, avant que les fûts rouillés et pourris ne lâchent leurs matières actives dans les eaux qui s'écoulent dans les bassins versant français du Rhône et du Rhin !

Fontaines, lavoirs, abreuvoirs, égayoirs à chevaux ...

Serre Vivante s'est associée aux communautés de communes Jura Nord, Entre Serre et Chauv et Jura-Nord Ouest pour établir sur le canton de Montmirey, un inventaire du petit patrimoine lié à l'eau. L'objectif est de créer un fond de documentation. De nombreux bénévoles se sont d'ors et déjà engagés dans des recherches aux archives.

Nicole Régnier, guide-conférencière, a déjà conduit de nombreux touristes à la découverte des fontaines et lavoirs de notre région. Membre de notre association, elle vous a plusieurs fois déjà proposé des articles sur les fontaines.

Aujourd'hui, voici la pompe qui était située sur la place du Four à Montmirey-la-Ville.



Montmirey-la-Ville. (Jura). — Place du Four.

Henri Charlot, à Montmirey.

*Ce sentier dit "Sentier du Tacot" pourrait être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Comité Départemental du Tourisme du Jura.
Il a été provisoirement balisé avec des rubans de plastique blanc et a été nettoyé le samedi 26 février 2000, en particulier avec l'association doloise "Les amis de la Nature" que nous remercions chaleureusement. Il est à géométrie variable : les explications sont données au départ de Montmirey-la-Ville mais les boucles du Mont-Guérin peuvent se parcourir au départ de Frasne ou de Moissey
Nous ne saurions trop vous conseiller de prendre le temps de visiter ces villages, ils sont remarquables (fontaines-lavoirs, châteaux, croix pattées ...)*

Sentier du Tacot

- ☞ *marche en terrain peu accidenté; durée : 2 h / 3 h*
- ☞ *respecter l'environnement et ne laissez aucune trace de votre passage,*
- *ne cueillez pas de fleurs*
- *soyez vigilants en période de chasse*

— 250 m — échelle
 ◆◆◆◆ variante A
 ●●●●● variante B

1. A partir de l'église, le sentier quitte Montmirey-la-Ville par la route de Frasne et emprunte très rapidement un chemin blanc sur la gauche en direction du Mont-Guérin : c'est l'ancienne voie du tacot, ligne de Dole à Pesmes des Chemins de Fer Vicinaux. Vous y trouverez encore quelques restes de laitier de fonderie qui ont servi au ballast. Laisser le pont sur la droite et s'engager à gauche dans la montée.

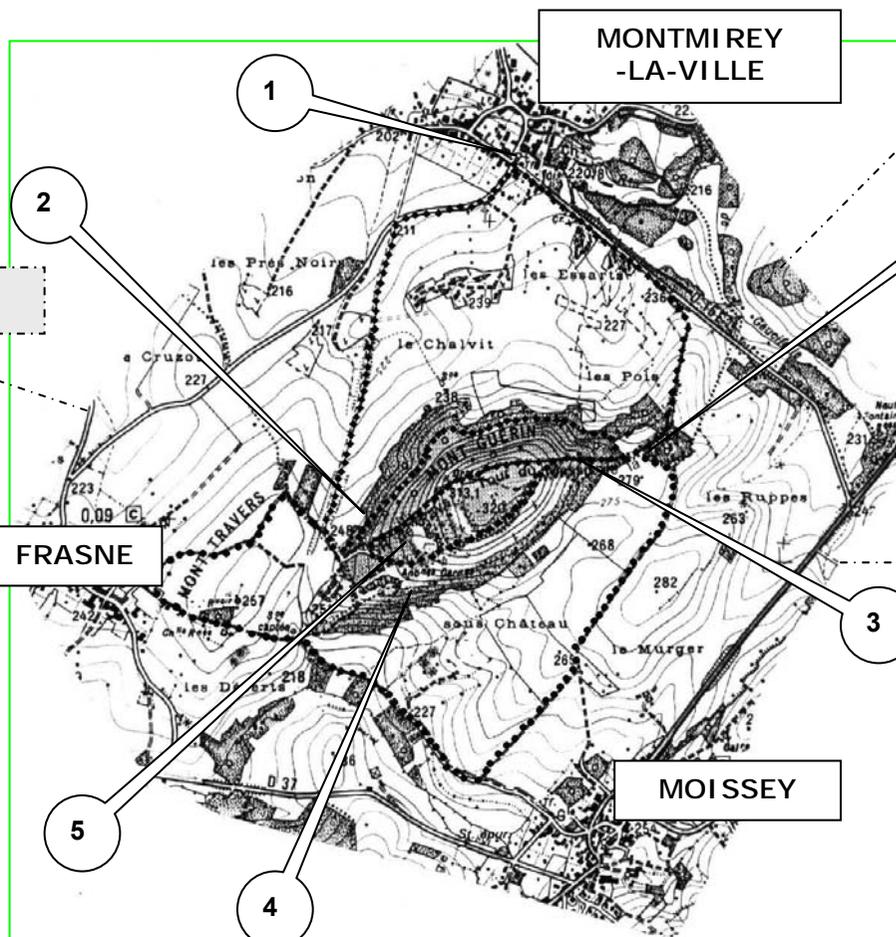
2. Le premier chemin sur la gauche vous fera contourner le mont par le bas.

3. Remonter sur la droite et suivre un court moment le GR avant de prendre sur la gauche une petite sente qui conduit à la limite des communes de Montmirey-la-Ville et de Moissey. Prendre à droite et suivre en direction de Frasne.

4. Après la traversée des pelouses sèches, descendre à droite dans les anciennes carrières et les traverser.

5. Prendre à droite le chemin qui monte à l'oratoire pour profiter des points de vue sur la vallée de la Saône, le Massif de la Serre, Offlanges, Montmirey-le-Château ... et traverser l'enceinte du camp néolithique (il n'en reste que quelques pierres!...) avant de redescendre ...

Montmirey-le-Château



6. Vous avez alors deux possibilités

☞ **variante A : la petite boucle**
 Descendre à gauche pour rejoindre Montmirey-la-Ville en empruntant sur une courte distance la départementale. Vous passerez devant le château et la croix pattée.

☞ **variante B : la grande boucle**
 Prendre à droite l'ancien chemin de Montmirey-la-Ville à Moissey puis tourner par deux fois à droite pour monter sur Frasne par le chemin de la « Chapouillote », nom de la petite chapelle que vous trouverez sur la gauche à l'entrée du village. Suivre le GR jusqu'au pont et reprendre à gauche le chemin blanc du départ.

☞ **variante B : la grande boucle**
 Prendre à droite l'ancien chemin de Montmirey-la-Ville à Moissey puis tourner par deux fois à droite pour monter sur Frasne par le chemin de la « Chapouillote », nom de la petite chapelle que vous trouverez sur la gauche à l'entrée du village. Suivre le GR jusqu'au pont et reprendre à gauche le chemin blanc du départ.

Offlanges
 Massif de la Serre

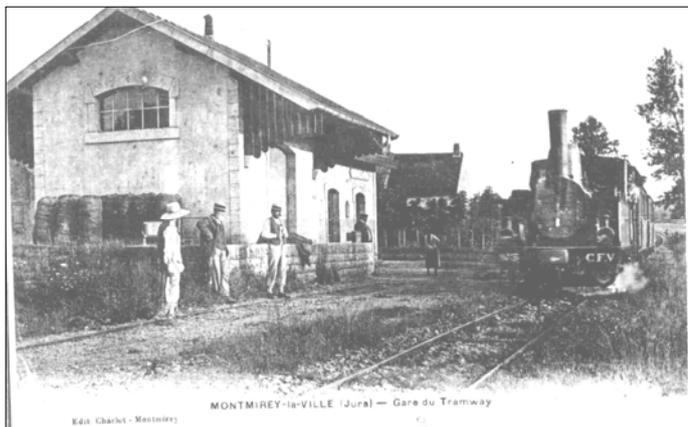
*Ce document de travail a été réalisé par l'Association Serre Vivante. Pour l'améliorer avant de lui donner sa forme définitive (durée, balisage, indications ...), contactez-nous au ☎ 03.84.70.26.06.
Parce qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes du Jura Nord-ouest porte le projet, nous pourrions aller plus loin: mise en place d'un panneau dans chacun des trois villages concernés, édition d'un dépliant touristique et d'un livret d'interprétation du patrimoine.*

Tacot ou TGV ?

... où l'on voit que l'histoire ne tient pas compte des leçons du passé ...

"... J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le projet d'un chemin de fer de raccordement entre Dole et Montagney ou Valay, sur la ligne de Besançon à Gray.

Ce raccordement paraît être d'un grand intérêt stratégique. il donnerait en outre, une légitime satisfaction aux populations des cantons de Rochefort et de Montmirey, jusqu'ici complètement délaissés au point de vue des communications ferrées. Les intérêts commerciaux, industriels et agricoles de la région parcourue par le raccordement demandé ont une importance considérable. En effet, dans le département de la Haute-Saône (à qui nous devons l'initiative de ce projet) les riches plateaux de Pesmes, Chaumerenne, Malans et la fertile vallée de l'Ognon, trouveront aussi un écoulement facile de leurs produits. Toute la contrée vinicole comprise entre Dole et Pesmes pourra dans les années d'abondance, trop rares hélas exporter ses vins et eaux-de-vie à des prix rémunérateurs. Les bois de la forêt de la Serre trouveront de nouveaux débouchés. L'exploitation de nos riches carrières de pierre et de minerais de fer, dont les gisements sont si répandus, prendront une extension que le défaut de moyens de communications a jusqu'ici paralysée. Le pays à parcourir est fertile et très peuplé, il assure donc un trafic important. Nul doute encore que les communes directement intéressées, Pesmes, Mutigney, Marpain, Thervay, Champagny, Dammartin, Brans, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Pointre, Offlanges,



Le 3 novembre 1880, M. Bourgeois adresse au ministre des Travaux Publics, une lettre au sujet d'un raccordement, sur Dole, par Moisse, Montmirey, Pesmes, de la ligne de Besançon à Gray, lettre qui sera publiée par les journaux de Dole.

Frasne, Moisse, Peintre, Chevigny, Menotey, Rainans, Jouhe et quelques autres à déterminer suivant tracé définitif, n'apportent avec empressement leur concours à l'établissement de ce chemin de fer d'intérêt stratégique en même temps que d'intérêt local.

Cette nouvelle ligne semble compléter celle de Dole à Lons-le-Saunier, par Mont-sous-Vaudrey. L'étroite corrélation qui existe entre ces deux projets est telle que leur étude pourrait être simultanée...."

■ Brigitte Laffage

... Forts de ces arguments indiscutables (ou presque !), les promoteurs du tacot inaugurent la ligne le 6 octobre 1901. A peine 30 ans se sont écoulés et la réalité reprend le dessus : les déficits accumulés ont raison de l'exploitation, la ligne du tacot est fermée le 31 décembre 1933.

Demain, le TGV?

Autres temps, autres objectifs, autres arguments... Mais aujourd'hui, autres dimensions!

L'enquête publique commence. Ce n'est plus la peur irraisonnée de la machine à vapeur qui nous émeut mais bien la connaissance de l'impact gigantesque du projet et sa marque irréversible sur le territoire: 1500 ha d'emprise au sol, 178 ponts à construire...

TGV Rhin-Rhône : il est urgent d'attendre !

une volonté d'accélérer la phase branche-Est

Le tracé Petite-Croix (Territoire-de-Belfort) - Auxonne va être soumis à Enquête d'Utilité Publique à partir de fin mai 2000, avec volonté ministérielle de signer la DUP avant fin 2001. Ce projet présente la jonction sur voies nouvelles et la création de 2 gares: l'une à Mérou-Monval à proximité de Belfort-Montbéliard-Héricourt avec desserte par route, l'autre à Auxon, au Nord de Besançon, avec desserte par fer. La réalisation de ce tronçon aurait lieu vers 2008-2010.

Où en est-on? ?

une consultation publique sur labranche Sud

La réalisation de cette phase est prévue pour 2020 au plus tôt. Dès à présent, une "Commission particulière de débat public", comme le prévoit la loi Barnier dans le cadre de grands projets d'infrastructure, est mise en place et recueille l'avis des populations, élus, collectivités locales ...sur le projet. Des réunions publiques sont organisées dans les différentes villes concernées entre mars et mai 2000. A Dole, cette réunion se tiendra le 25 mai à la Salle des Fêtes. Allez-y nombreux!

La branche Est : un TGV Belfort-Paris ?

Ce tronçon vise d'abord à améliorer la vitesse entre Belfort et Dijon ou Paris, et écarte toute possibilité de desserte du Jura.

Nous ne sommes pas opposés à une liaison Rhin-Rhône rapide. Mais pas avec des tronçons à 350 km/h destructeurs, coûteux et réservés à certains types de voyageurs. Une liaison à 220 km/h serait le meilleur compromis vitesse-dessertes des régions traversées-côté.

Par contre, la ligne existante Besançon-Dijon peut être aménagée à 220 km/h et alors desservir Dole.

Nous nous opposons à la création de "gares-betteraves". Cela fait gagner du temps pour le voyageur qui va du point de départ du TGV au point d'arrivée mais améliore peu la vitesse pour les voyageurs des gares intermédiaires obligés de faire le déplacement centre ville-gare, souvent en voiture.

Nous ne sommes pas opposés à la création de voies nouvelles dans certains cas : entre Belfort et Besançon car il semble que la voie existante est difficilement aménageable, entre Dole et Bourg (branche Sud) car l'axe Dijon-Lyon va être vite saturé.

Nous nous opposons à un projet extrêmement coûteux par rapport à l'intérêt qu'il apporte. Le coût est estimé entre 9 et 13.5 milliards de francs. Pour faire apparaître le projet rentable, la SNCF reporte les voyageurs utilisant la ligne Paris-Bâle sur la ligne nouvelle, entérinant en même temps la volonté de ne pas entretenir puis de supprimer à terme cette ligne

Insistons aussi sur le fait que ce projet ne prend en compte que les voyageurs et ne concerne pas le fret !

S'opposer au découplage branche Est - branche Sud

La branche Sud serait une ligne nouvelle mixte (voyageurs-fret) qui se grefferait sur la ligne nouvelle quelque part entre Ougney et Genlis et rejoindrait Lyon en passant à proximité de Bourg avec probablement une gare bressane entre Lons et Louhans. La saturation du fret à court terme sur l'axe Dijon-Lyon nécessite la création d'une voie nouvelle (en 2020 !)

❑ **Nous contestons** le découplage du projet initial Rhin-Rhône en 2 phases très éloignées dans le temps, ce qui laisse à penser qu'il répond à d'autres logiques qu'aux intérêts du plus grand nombre d'usagers et la non prise en compte du fret dans la première phase.

❑ **Nous apprécions** la mise en place de la commission particulière de débat public composée de personnalités indépendantes

❑ **Nous déplorons** qu'elle ne concerne qu'une partie du projet et nous mette devant le fait accompli quant à la branche Est.

❑ **De fait**, on peut se demander comment le projet branche Est peut faire l'économie de connaître les choix de la branche Sud si l'on veut réellement d'une liaison Nord-Sud

Consultez en mairie les dossiers de la mission T.G.V. où figure en particulier le tracé détaillé de la ligne. Attention, ils ne seront disponibles que très peu de temps !

■ Bénédicte Rivet

Pour en savoir plus ...



Afin de renforcer l'opposition au projet de la branche Est tel qu'il se dessine et d'oeuvrer pour un vrai tracé Rhin-Rhône, un collectif fédérant les organisations qui luttent contre le projet a été créé : il s'agit de "Rhin-Rhône Autrement", présidé par François Jeannin.

Ce collectif rassemble ces organisations sur plusieurs points communs :

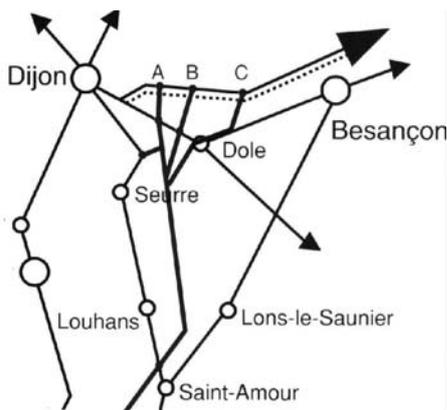
- ❑ la prise en compte de l'axe Rhin-Rhône, ou Strasbourg-Lyon, de façon globale
- ❑ la défense de la vallée de l'Ognon,
- ❑ le maintien et l'entretien des axes secondaires et de l'axe Paris-Vesoul-Bâle
- ❑ la prise en compte du transport des marchandises

scénarios de raccordement de la branche Sud

A = tracé Ouest-Saône

B = tracé Est-Saône

C = tracé passant par Dole



**COLLECTIF
RHIN-RHÔNE AUTREMENT**
18 rue des Esserteux
25 410 Dannemarie-sur-Crête

RAIL DEMAIN
70 400 Trémoins ☎ 03.84.46.03.48

ADIVO Association de Défense des Intérêts de la Vallée de l'Ognon
70 150 Beaumote-les-Pins
☎ 03.84.31.76.97



ARO
Association des
Riverains de l'Ognon
Banne 70 150 Sornay
☎ 03.84.81.02.95

Après l'A.G. ... les activités de notre association en 1999

dans le cadre de la Charte de l'Environnement

- participation depuis l'origine aux réunions du comité de pilotage et du comité technique
- demande de création d'une commission pour l'information du public, la sensibilisation, l'éducation et la formation des enfants et de leurs parents, des élus, des usagers traditionnels et nouveaux du patrimoine naturel...
- relais sur le canton de Montmirey au moment de la consultation du public de l'été 99
- demande de création d'un bulletin régulier pour présenter les objectifs de la charte et ses actions, à distribuer à chaque habitant (boîte aux lettres)

nos animations de l'année 1999

- "Vivre lynx dans le Jura", vidéo – conférence avec le réalisateur, Loïc Coat, suivie d'une sortie dans le massif de la Serre sur les traces des animaux sauvages
- "L'ermitage Saint-Bonnot, du mythe à la réalité", conférence de Luc Jaccottey, suivie d'une visite des lieux
- "La gestion de la forêt", conférence de François Bonnet (ONF), suivie d'une sortie sur site dans le Massif de la Serre
- A la découverte des oiseaux du Routeau, sortie sur site avec Jacques Faivre
- Le monde rural, d'hier et d'aujourd'hui
- "Le regard de Marie", exposition de photographies du XIX^{ème} siècle
- "La rupture des années 50 dans la communauté comtoise", conférence de Jean-Louis Clade

bulletin

- Publication d'un bulletin d'information distribué gratuitement à 2 200 exemplaires dans les villages riverains du Massif de la Serre. Ce bulletin paraît deux fois par an, au printemps et en automne. Il annonce nos conférences, sorties et animations mais aussi informe sur les thèmes abordés, sur la vie locale, le patrimoine, naturel ou bâti, les problèmes environnementaux ...

nos interventions diverses

- vigilance quant au respect de la réglementation dans le Massif de la Serre , en particulier en ce qui concerne le parc de chasse
- demande au ministère que dans les zones vastes d'un seul tenant, les grands territoires naturels, homogènes ... ne soit pas autorisée la mise en clôture de tout ou partie de l'entité**
- comptage de chauve-souris sur Amange
- demande de broyage des haies hors période de nidification

nos actions et interventions des années précédentes

- Conférences et sorties sur site ... à la découverte de la géologie du Massif de la Serre, de sa faune, de sa flore, des fontaines, abreuvoirs et lavoirs en Franche-Comté et autour du massif, des Croix Pattées, des orchidées du Routeau, des médecines (et sorcelleries ...) au XVIII^{ème} en Franche-Comté, du Val Saint-Jean à l'abbaye d'Acey...
- Intervention sur l'extension de la carrière de Moissey, le plan d'aménagement de la Serre, la mise en place de schéma de desserte, le TGV ...
- Aménagement du sentier du Loup-Garou (recherches, rédaction et mise en place des panneaux),
- Recherches historiques, scientifiques (carottage dans une tourbière de la Serre et compte rendu de recherches)...

Conseil d'Administration

Pascal Blain, *président*
Pierre Gillet, *vice-président*
Luc Jaccottey, *vice-président*
Brigitte Laffage, *secrétaire*
Laurent Champion, *trésorier*
Bénédicte Rivet
Nicole Régnier
Chantal Daune
Colette Penneçot
Liliane Odille
Serge Odille

Serre Vivante ... Aujourd'hui, j'adhère !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, l'association **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animations sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

Nous remercions toutes ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association Serre Vivante et la font vivre

J'adhère à l'association Serre Vivante

Je règle ma cotisation de 50 F

en espèces par chèque bancaire par CCP

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

bulletin à découper (ou à recopier) et à nous envoyer